



BRADERIE DU DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017

« ELBEUF EN FÊTE » DE 8H à 18H



Organisée par la Municipalité d'Elbeuf avec le partenariat de la SOMAREP, la Braderie d'Elbeuf en Fête se tient au centre-ville de la Rue de la République au Cours Carnot.

Nous avons plaisir de vous inviter à participer à la GRANDE BRADERIE « Elbeuf en Fête » organisée le Dimanche 10 septembre 2017 de 8h à 18h.

Il ne fait aucun doute que cette manifestation commerciale sera pour vous une source d'affaires. Un gros effort de communication et de publicité est prévu à cet effet.

Règlement de la Braderie

- 1 – Les commerçants locaux devront effectuer une demande d'inscription pour pouvoir déballer devant leur façade et ne pourront la mettre à disposition d'un marchand forain de leur choix.
- 2 – Devant les façades des commerçants qui ouvrent mais sans déballage extérieur, un stand pourra être installé en laissant un passage 1,50m pour l'accès au magasin
- 3 – Les places réservées par les commerçants locaux, y compris les façades de magasins et portes de garages, devront être occupées avant 8h le matin, dernier délai, le dimanche 10 septembre 2017.
- 4 – Les places non occupées à 8h30 ne seront disponibles aux commerçants volants qu'après accord de l'organisateur de la Braderie
- 5 – Aucun dispositif sonore ne sera toléré en dehors de la sonorisation de la ville.
- 6 – Les places ne peuvent être sujettes à contestation de la part des participants. En cas d'infraction, l'organisateur pourra requérir la force Publique pour expulser l'indiscipliné.
- 7 – Défense absolue, par mesure de sécurité, de s'installer en dehors des limites de la Braderie.
- 8 – Il est interdit de stationner son véhicule sur le périmètre de la braderie. Des parkings publics seront disponibles à cet effet.
- 9 – Les loteries, photographes et ventes publicitaires ne sont pas admis.
- 10 – Il est absolument interdit de planter des piquets sur les trottoirs.
- 11 – les places marquées au sol sont des places réservées pour le déballage des associations et des commerçants sédentaires
- 12 – Le respect du passage de 4 mètres pour le véhicule des pompiers le dimanche matin est impératif,
- 13 - Les commerçants s'engagent à nettoyer leur emplacement avant leur départ.
- 14 - Les places des commerçants volants seront attribuées en fonction de la date d'inscription

✂.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

Enseigne :..... N° Registre du Commerce.....

Adresse exacte.....

Code postal..... Ville..... Tél.....

Nature précise du commerce exercé

Métrage demandé:.....m x 11,26€/m soit TOTAL€ (2 mètres minimum)

Branchement électrique : oui - non Puissance électrique requise

Avez-vous déjà participé à la braderie? OUI NON Si oui, Emplacement de l'année 2015.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la Braderie et l'accepter

Signature :..... Date.....

A adresser avant le 15 août 2017 à : SAS SOMAREP - Braderie d'Elbeuf – 3, rue de Bassano 75116 PARIS

NB : pour valider l'inscription, merci de nous faire parvenir ce bulletin dûment rempli accompagné de votre règlement par chèque (à l'ordre de SAS SOMAREP) et une copie de votre inscription au Registre du Commerce de moins de 3 mois.